

VILLE D'AVESNES SUR HELPE

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Le Maire d'Avesnes sur Helpe,

VU les lois n° 82-213 du 2 mars 1982 et 82.623 du 22 juillet 1982,

VU les articles L 2212.1 et L 2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la pétition en date du 30 décembre 2021 par laquelle **Monsieur Thomas DEHENNE** demande l'autorisation d'installer un échafaudage devant le n° 18, rue Cambrésienne et 1 rue du Maréchal Joffre, **du 30 décembre au 22 janvier 2022** dans le cadre de travaux de réparation de toiture.

ARRÊTE

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à installer un échafaudage en trottoir avec une emprise d'environ 1m sur le pourtour de la façade devant l'immeuble sis n° 18, rue Cambrésienne et 1 rue du Maréchal Joffre dans le cadre des travaux de réparation de toiture **du 30 décembre au 22 janvier 2022**.

Article 2 : La voie publique ne sera pas encombrée en dehors des limites imparties. Des barrières de sécurité seront fournies par la ville et placées par le demandeur pour borner et protéger le chantier. Il ne pourra être aucun obstacle au libre écoulement des eaux et de la circulation des piétons.

Article 3 : Immédiatement après l'achèvement des travaux, le pétitionnaire sera tenu d'enlever les décombres et matériaux, de réparer les dommages et rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances dans leur état premier.

Article 4 : La présente autorisation sera à toute époque révoquée en tout ou partie, soit dans le cas où le permissionnaire ne remplirait pas les conditions imposées, soit dans le cas où l'administration le jugerait utile dans un intérêt public.

Article 5 : A défaut par le pétitionnaire de se conformer exactement aux dispositions ci-dessus, il sera poursuivi pour contravention.

Article 6 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et le service de surveillance des voies publiques de la ville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Avesnes-sur-Helpe, le 30 décembre 2021

Le Maire,
Sébastien SEGUIN

POUR LE MAIRE EMPECHE

Mairie (Nord) ADJOINT DELEGUE
Benoit BOUDJEMA

